

1. Oui.

2. La Pacific Dredging Company.

3. Non.

4. Répondu sous le n° 3.

5. Nous avons demandé des soumissions pour la construction de la première section de la jetée à l'embouchure du fleuve Fraser et l'entreprise a été accordée à la Sinclair Construction Company; cette compagnie ayant abandonné l'entreprise nous avons demandé de nouvelles soumissions et un marché pour l'achèvement des travaux a été passé avec MM. Broley et Martin. Nous avons demandé des soumissions pour la deuxième section et l'entreprise a été adjudgée à MM. Marsh, Hutton et Powers. Cette adjudication a été subséquemment prolongée par décret en date du 15 août 1916, pour une longueur additionnelle de 1,800 pieds.

6. Répondu sous le n° 5.

7. \$719,815.04 jusqu'au 31 mars 1917.

#### LA PACIFIC DREDGING COMPANY.

M. KYTE demande:

1. La Pacific Dredging Company qui a reçu \$796,070.57 pour travaux de dragage à False-Creek, Vancouver, est-elle une compagnie canadienne?

2. Dans l'affirmative, quand a-t-elle été légalement constituée?

3. Si c'est une société étrangère, où et quand a-t-elle été légalement constituée?

L'hon. M. REID: Le secrétariat d'Etat donne les renseignements suivants: "L'autorisation a été accordée à la Pacific Dredging Company, Limited, le 24 février 1912 en Colombie-Anglaise, et publiée dans la Gazette Officielle du 29 février, page 1752. Capital, \$50,000. Siège social, Vancouver.

#### DELEGATION CANADIENNE A LA CONFERENCE DE WASHINGTON.

L'hon. M. LEMIEUX demande:

Quels sont les noms des ministres composant la délégation canadienne à la conférence de Washington?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER (ministre du Commerce): Les ministres qui composent la délégation canadienne à la conférence de Washington sont sir Thomas White et moi-même.

#### EMPLOI DES SOLDATS REFORMES.

\*L'hon. M. LEMIEUX demande:

Combien de soldats revenus au pays ont obtenu de l'emploi dans les services administratifs?

L'hon. sir EDWARD KEMP (ministre de la Milice et de la Défense): Je crois que cette question a été convertie la semaine

dernière en un ordre de dépôt de documents. Si le règlement le permet, je demanderai la radiation de la question.

M. l'ORATEUR: La question prendra la forme d'un ordre de dépôt de documents.

#### BUREAU DE POSTE DE PALMERSTON.

M. TURRIFF demande:

1. Quelque somme d'argent a-t-elle été payée à titre de dépenses supplémentaires pour le nouveau bureau de poste construit à Palmerston (Ont.)?

2. Dans l'affirmative, quel en est le chiffre?

3. A-t-il été décidé d'élever la tour de dix pieds plus haut que le comporte le devis.

L'hon. M. REID (au nom du ministre des Travaux publics):

1. Oui.

2. \$850.

3. Oui.

#### LE JUGE SPOTTEN.

M. TURRIFF demande:

1. Le juge Spotten, de Harriston (Ont.), s'occupe-t-il encore activement d'affaires industrielles?

1. Le Gouvernement sait-il que là rumeur publique le désigne comme prenant encore une part active aux affaires électorales du parti conservateur dans le comté de Wellington?

L'hon. M. DOHERTY (ministre de la Justice):

2. Pas à la connaissance du ministère de la Justice.

2. Non.

#### LIEUTENANT-COLONEL C. D. SPITTAL.

\*M. DEVLIN demande:

1. Le lieutenant-colonel Spittal est-il à l'emploi de l'Etat?

2. Dans la négative, était-il à l'emploi de l'Etat?

3. S'il n'est pas actuellement au service de l'Etat, a-t-il démissionné où a-t-il été destitué de sa charge?

4. Ledit officier dépend-il des autorités canadiennes ou des autorités impériales?

5. Pourquoi cet officier a-t-il été rappelé d'Angleterre?

6. Le Gouvernement a-t-il l'intention d'employer ledit Spittal dans le service armé?

L'hon. M. PATENAUDE (au nom du ministre de la Milice et de la Défense):

1. Non.

2. Oui, jusqu'au 19 janvier 1917.

3. Milice et Défense. Il a été retranché du corps expéditionnaire canadien, vu qu'il n'y avait pas d'autre emploi pour lui au Canada ni de l'autre côté de l'Océan et que l'on n'avait plus besoin de ses services.

Douanes. Il a été renvoyé parce qu'il avait omis de reprendre ses fonctions dans le port d'Ottawa.